

FCP de droit français

NOVA DYNAMIQUE

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2025

Société de Gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Cabinet Grant Thornton Audit

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du Commissaire aux Comptes	23
6. Comptes de l'exercice	29
7. Annexe(s)	81
Caractéristiques de l'OPC (suite)	82
Information SFDR	88

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NOVA DYNAMIQUE - Part A

Fonds Commun de Placement géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST

Code Isin : FR0011511773

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPLEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14/05/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : NOVA DYNAMIQUE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juin 2013.

Objectifs : Ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à 7,6% par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le Fonds, est un fonds d'allocation internationale, le fonds cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, et l'ensemble des secteurs et à des fins de diversification l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...).

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Pour ses investissements en OPC et ETF, le fonds a vocation à utiliser dans des produits classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ». Les OPC et ETF sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les fournisseurs de données. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs qui appartiennent aux indices Bloomberg World Large & Mid Cap Price Return Index (WORLD:IND) et Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (LECPTEUR) et ainsi que, dans la limite de 10%, des valeurs qui sont identifiées par l'équipe de

gestion comme répondant à la stratégie du fonds tant au niveau financier qu'au niveau extra-financier. À partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion des valeurs dites « interdites » pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com.
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et jugées non investissables par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses), ainsi que les sociétés caractérisées par un Red Flag et/ ou une note CCC par MSCI.
- Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G (cf. code de transparence).

La mise en œuvre de ces filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de minimum 20%, réalisée d'une part sur l'univers d'investissement actions pour l'investissement de la poche actions du portefeuille et d'autre part sur l'univers d'investissement obligataire pour la part obligataire du portefeuille. Le fonds applique ainsi une démarche de sélectivité et effectue une analyse ESG portant sur un minimum de 90% des émetteurs privés détenus en direct (hors dérivés, Obligations d'États ou d'émetteurs assimilées et liquidités). Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

De 65% à 110 % sur les marchés d'actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 60% aux marchés des actions de pays émergents (hors OCDE)
- de 0% à 60% aux marchés des actions de petite capitalisation < 150 millions d'euros

De 0% à 50% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatif.
- de 0% à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)

La fourchette de sensibilité du Fonds au risque de taux est comprise entre 0 et +3.

De 0% à 110% au risque de change sur des devises hors euro.

Le Fonds peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Général de droit français. Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change qui peuvent entraîner une exposition globale brute de 200% maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Indicateur de référence : Néant

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

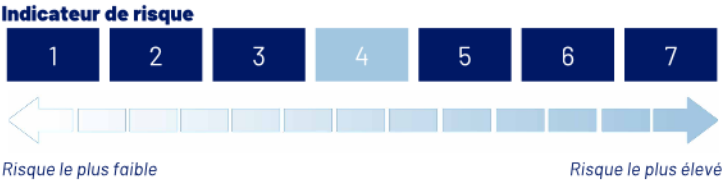
Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du produit.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	
			(Période de détention recommandée)	
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 760 €	4 330 €
		Rendement annuel moyen	-52.37%	-15.43%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 500 €	8 380 €
		Rendement annuel moyen	-25.00%	-3.48%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 480 €	12 270 €
		Rendement annuel moyen	4.79%	4.17%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 710 €	15 690 €
	Rendement annuel moyen	27.09%	9.43%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre avril 2022 et juin 2024, intermédiaire entre octobre 2015 et octobre 2020 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	550 €	1 966 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.58%	3.34% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.51% avant déduction des coûts et de 4.17% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.33% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	226 €
Coûts de transaction	0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7.00 % l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	2 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/nova-dynamique/shares/fr0011511773-a>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Avant sa souscription, l'investisseur souscrivant des parts du Produit reçoit au minimum le présent document, le prospectus et le règlement du Produit. Le dernier rapport annuel, la dernière valeur liquidative des parts du Produit sont disponibles sur le site internet de la société de gestion. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) LAP : Lettre d'informations aux porteurs – modification en vigueur le 15/07/2024

La société de gestion du Fonds, Amplegest a décidé de faire évoluer l'approche extra-financière adoptée par le fonds Latitude Croissance.

En effet, le fonds Latitude Croissance sera désormais classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribueront à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Corrélativement, la société de gestion a décidé d'effectuer différentes modifications, notamment :

- Augmentation de l'exposition sur les marchés actions internationales,
- Diminution de l'exposition en instruments de taux,
- Augmentation des frais de gestion financière pour la part I,
- Baisse du maximum des frais indirects,
- Diminution de la fourchette de sensibilité,
- Modification de la commission de surperformance pour la part I,
- Ventilation des frais : split des frais financier et frais de fonctionnement et autres services,
- Passage des frais de fonctionnement et autres services d'un taux réel à un taux forfait.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A et 8,10% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A et 8% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Critères extra-financiers	L'OPC est classé article 6 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).	L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques		
Stratégie d'investissement	LATITUDE CROISSANCE est un fonds d'allocation internationale, multi-classes d'actifs, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs. ... La sélection des titres vifs, des ETF et des OPC est basée en premier lieu sur un screening quantitatif permettant de faire émerger les sous-jacents ayant un profil de performance et de risque conforme aux investissements que le gérant souhaite réaliser. Une analyse quantitative et qualitative approfondie est ensuite menée. Elle se base sur l'étude, notamment, des critères suivants : performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant, processus d'investissement, contrôle des risques, etc. Une fois sélectionnés, ces supports font l'objet d'un contrôle régulier portant sur le respect des critères de sélection.	LATITUDE CROISSANCE est un fonds d'allocation internationale, principalement investi en actions, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des secteurs et à des fins de diversification l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...). ... La sélection des titres vifs, des ETF et des OPC est basée en premier lieu sur un screening quantitatif permettant de faire émerger les sous-jacents ayant des profils de performance et de risque conformes aux attentes de l'équipe de gestion.
Description des catégories d'actifs : (hors dérivés intégrés) / Titres de créances et instruments du marché monétaire	L'OPCVM s'autorise à investir sur : - des obligations de toute nature - des titres de créances négociables - des titres participatifs - des titres subordonnés	L'OPCVM s'autorise à investir sur : - des obligations de toute nature, dont Green Bonds - des titres de créances négociables - des titres participatifs - des titres subordonnés

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Marchés actions internationales	Marchés actions internationales	+
	40%-110%	65%-110%	
	Instruments de taux	Instruments de taux	-
	0%-100%	0%-50%	-
	Sensibilité taux	Sensibilité taux	-
	0 - 12	0 - 3	

Modalités de souscriptions et de rachats

Montant minimum de souscriptions ultérieures et de rachats	▪ Parts « A » : 1 millième de part ▪ Parts « I » : 1 centième de part	▪ Parts « A » : 1 dix-millième de part ▪ Parts « I » : 1 dix-millième de part
---	--	--

Frais et commissions

Frais	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : Part A : 2,00% TTC maximum Part I : 0,90 % TTC maximum	Frais de gestion financière : Part A : 1.90% TTC maximum Part I : 0.90 % TTC maximum & Frais de fonctionnement et autres services : 0.10% TTC	
Frais indirects maximum	2.50 % TTC maximum	0.50 % TTC maximum	
Commissions de surperformance	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an Part I : 10% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8,10% l'an	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an Part I : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8% l'an	

2) Changement de nom

Le 20/09/2024, le fonds Latitude Croissance a été renommée **Nova Dynamique**.

3) Création d'une part

La société de gestion du Fonds, Amplegest a décidé de créer une part réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Part	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription initiale*
Part FC	FR001400SOL9	Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers (a)	Capitalisation totale	Euro	100 €	0,0001 part

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	TAUX		
			Parts « A »	Parts « FC »	Parts « I »
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,9% TTC maximum	1,30% TTC maximum	0,90% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services(*)	Actif net	0,10% TTC **		
3	Frais indirect maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum		
4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Par la société de gestion : néant		
			Par le dépositaire : Néant sur les actions Néant sur les obligations Néant sur les OPC 10 euros ou équivalent devise HT maximum sur les futures et options (par lot)		
5	Commission de surperformance	Actif net	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an	Part FC : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7,6% l'an	Part I : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8% l'an

Pour plus d'informations sur la part FC, veuillez consulter le DIC et Prospectus du fonds.

4) ESG : RECOMMANDATION AMF DOC-2020-03 INFORMATIONS A FOURNIR PAR LES PLACEMENTS COLLECTIFS INTEGRANT DES APPROCHES EXTRA-FINANCIERES – Passage de communication réduite à centrale

Nova Dynamique est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ayant opté pour la communication réduite lors du passage de la prise en compte des critères ESG en juillet 2024.

Depuis mai 2025, il a été décidé de passer en communication centrale.

J. Changements de l'exercice à venir

Néant

Préambule :

Nova Dynamique est un fonds diversifié international au profil dynamique qui a pour objectif de réaliser une performance de +7% par an pour la part A, 7.6% pour la part FC et de +8% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans). Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nova Dynamique est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » car il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

I. Performance financière de l'OPCVM

A. Revue des marchés

Au cours du second semestre de l'année 2024, le fonds NOVA DYNAMIQUE a bénéficié d'une exposition marquée sur les marchés américains et indiens. Ces deux pays ont en effet connu une bonne dynamique boursière en raison de la croissance des bénéfices enregistrée par les entreprises locales. Dans le détail, la dynamique américaine a été spécifiquement portée par les grandes entreprises technologiques dans un contexte de concentration du marché. A contrario, le marché indien a été porté par une dynamique ancrée sur la vigueur de la croissance du pays.

Notre allocation sur les actions européennes est restée en revanche mesurée toute l'année alors que le dollar US a été présent dans les fonds en tant que vecteur principal de diversification.

Ces axes d'allocation ont été mis en place dans le cadre de la combinaison de nos différents axes d'analyses. D'un point de vue quantitatif, la diversification était présente entre les US, l'Inde, le Japon et le dollar US.

Au dernier trimestre 2024, nos investissements en Inde ont été réduits alors que la valorisation devenait particulièrement élevée (>24 * les bénéfices attendus pour le MSCI India) et que les perspectives de croissance économique du pays étaient questionnées par les investisseurs internationaux.

L'allocation du portefeuille a été réorientée vers le marché européen à partir du 13 janvier 2025 en raison d'un fort différentiel de valorisation entre les actions des deux côtés de l'Atlantique et des signaux quantitatifs favorables qui émergeaient alors de la zone euro. Le premier trimestre 2025 s'est ainsi traduit par une forte réduction des actions américaines et une forte repondération de l'Europe dans le portefeuille. Le poids du dollar US a également été fortement réduit. Nos expositions aux marchés émergents, en particulier asiatiques, ont été conservées, voire accentuées, notamment par l'introduction de positions sur les sociétés de logiciels chinoises via un ETF Internet Chine. Ces mouvements ont été pertinents au cours du premier trimestre de l'année.

Le déclenchement d'un conflit commercial mondial par l'administration américaine lors du « Liberation Day » de Donald Trump le 2 avril 2025 a ensuite eu des conséquences négatives sur la performance du fonds. Bien que notre prudence initiale ait été bénéfique dans le cadre du stress initial de marché, cette prudence a été moins pertinente dans le fort rebond qui s'est mis en place sur le marché américain à compter du 10 avril. Par ailleurs, nos expositions sur les devises émergentes, notamment indienne et chinoise, ont été destructrices de valeur dans le cadre de la forte appréciation de l'euro face aux principales devises mondiales. L'euro s'est en effet apprécié de 12 % face au dollar US au cours des six premiers mois de 2025 et de plus de 7 % en moyenne face à un panier des principales devises mondiales.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Date de R/L	Actif	Code Isin	Position	Valeur unitaire	Valeur totale	Valeur totale (devise port.)
15/01/2025	Invesco MSCI World ESG Universal (254)	IE00BUQFDK83	-25000	74,99 €	-1 874 675,00 €	-1 874 675,00 €
27/02/2025	iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG	IE00BKVL7778	275000	7,33 €	2 015 750,00 €	2 015 750,00 €
06/03/2025	Palatine Monétaire CT (3230)	FR0010611335	-62	34 637,30 €	-2 147 512,54 €	-2 147 512,54 €
14/03/2025	iShares EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF (254)	IE000LXEN6X4	254000	6,67 €	1 693 926,00 €	1 693 926,00 €
14/03/2025	Amundi Euro Stoxx 50 II UCITS Acc ETF (XPAR) (25)	FR0007054358	-29212	58,15 €	-1 698 677,80 €	-1 698 677,80 €
18/03/2025	iShares Edge MSCI Europe Value (3230)	IE00BQN1K901	170000	9,92 €	1 685 550,00 €	1 685 550,00 €
08/04/2025	BNP Paribas Easy MSCI Japan ES (XPAR) (25)	LU1291102447	-120000	13,52 €	-1 622 508,00 €	-1 622 508,00 €
10/04/2025	iShares MSCI EUROPE ESG SCREEN (XETR) (254)	IE00BFNM3D14	220000	7,93 €	1 744 160,00 €	1 744 160,00 €
09/05/2025	iShares EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF (254)	IE000LXEN6X4	-380000	6,63 €	-2 520 920,00 €	-2 520 920,00 €
12/05/2025	Palatine Monétaire CT (3230)	FR0010611335	64	34 789,83 €	2 226 548,93 €	2 226 548,93 €
10/06/2025	BNP Paribas Easy MSCI Emerging (25)	LU1291097779	-153205	11,70 €	-1 792 192,09 €	-1 792 192,09 €
13/06/2025	iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG	IE00BKVL7778	-345000	6,89 €	-2 376 705,00 €	-2 376 705,00 €
19/06/2025	Palatine Monétaire CT (3230)	FR0010611335	92	34 870,16 €	3 208 054,90 €	3 208 054,90 €
20/06/2025	iShares MSCI EUROPE ESG SCREEN (XETR) (254)	IE00BFNM3D14	-182170	9,00 €	-1 640 258,68 €	-1 640 258,68 €
24/06/2025	Palatine Monétaire CT (3230)	FR0010611335	60	34 879,86 €	2 092 791,48 €	2 092 791,48 €
27/06/2025	Neuberger Berman European High Yield Bond EU	IE00BD2B9W69	185000	13,90 €	2 571 500,00 €	2 571 500,00 €
30/06/2025	Invesco Nasdaq-100 ESG UCITSE (XMUN) (254)	IE000COQKPO9	44900	55,15 €	2 476 010,50 €	2 476 010,50 €
30/06/2025	iShares MSCI Global Semiconductors UCITS ETF (	IE00018KRL19	250000	8,28 \$	2 070 250,00 \$	1 765 069,49 €
30/06/2025	KraneShs CSI China ETF - Ac - USD - (XLON) (254)	IE00BFXR7892	-63700	24,36 \$	-1 551 649,19 \$	-1 322 916,86 €
30/06/2025	iShares MSCI EUROPE ESG SCREEN (XETR) (254)	IE00BFNM3D14	-430830	8,97 €	-3 864 545,10 €	-3 864 545,10 €

- Investissements en OPC gérés par Amplegest : néant
- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Cyrus) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'exercice, le nombre de parts du fonds est passé :

- pour la part A de 91 667.1624 à 185 873.0773 parts, pour un montant de souscriptions de 24 445 792.29 EUR et de rachats pour 7 314 158.63 EUR.
- pour la part I de 61 à 81 parts, pour un montant de souscriptions de 1 303 271.07 EUR et de rachats pour 980 814.12 EUR.
- La part FC a été créée en 09/2024, le nombre de parts de 0.0000 parts à 14 165.2528 parts, pour un montant de souscriptions de 1 926 778.81 EUR et de rachats pour 518 742.61 EUR.

Les VL sont passées :

- de 176.74 EUR à 175.60 EUR soit une baisse de - 0.65% pour la part A.
- de 16 065.20 EUR à 16 084.67 EUR soit une hausse de + 0,12% pour la part I.
- La part FC a été créée en 09/2024.

D. Perspectives de l'exercice à venir

À fin juin 2025, les incertitudes persistantes sur le commerce international ou les tensions géopolitiques n'ont eu que peu d'impact sur l'appétit des investisseurs. Après le rebond des derniers mois, seul le dollar américain témoigne encore, par sa dépréciation de 12 % face à l'euro cette année, dont 8 % sur le deuxième trimestre, de l'ampleur du changement de paradigme qui a eu lieu sur la politique internationale de l'Oncle Sam. Dans ce contexte, le second semestre sera décisif pour les secteurs les plus exposés au commerce international.

Malgré les signes d'apaisement envoyés par le président Trump depuis mi-avril, l'incertitude demeure élevée, selon nous, dans l'attente du dénouement des négociations commerciales en cours entre l'administration Trump 2.0 et les principaux partenaires commerciaux américains. Les réels impacts du changement de posture de la première économie mondiale sur sa politique commerciale internationale restent encore à venir.

Dans ce contexte, nous avons réorienté en juin les portefeuilles vers la technologie et les semiconducteurs, notamment aux États-Unis, tout en conservant nos expositions sur les secteurs domestiques européens, en particulier via les services aux collectivités et les petites entreprises. Nous conservons aussi nos expositions sur le marché chinois.

En effet, la perte de visibilité qui pèse sur les sociétés liées aux échanges internationaux contraste fortement avec trois dynamiques particulièrement attractives à nos yeux : la confirmation du cycle de l'intelligence artificielle, le regain d'intérêt pour le cycle européen et l'attractivité stratégique du marché chinois. La baisse du dollar et des matières premières est d'ailleurs un facteur favorable à moyen terme pour ces thèmes d'investissement.

Côté obligataire, nous favorisons toujours la dette d'entreprises européennes. La BCE, grâce au renchérissement de la monnaie unique, a aujourd'hui le luxe, jusqu'alors réservé au billet vert et à la FED, de pouvoir favoriser de façon proactive une politique monétaire accommodante.

Dans le contexte global de montée des incertitudes économiques, nous maintenons aussi la duration de nos portefeuilles via des positions sur les taux européens.

Notre exposition aux actions reste à fin juin relativement prudente et nous conservons pour les prochains mois une allocation bâtie autour de trois axes principaux pour le mois de juillet :

- 1/ une exposition assumée sur les domestiques européennes, la technologie US et mondiale, et les émergents asiatiques ;
- 2/ une diversification accrue via les devises, notamment en maintenant des couvertures sur le dollar US ;
- 3/ et du rendement via des obligations d'entreprises de la zone euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	15 280 561,68	10 792 370,04
iShares MSCI Europe ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	5 334 131,00	5 504 803,78
iShares EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF EUR Acc	3 784 216,00	4 057 052,00
Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	2 170 277,55	5 155 055,33
iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG UCITS ETF USD	3 445 850,80	3 330 188,80
ISHARES EDGE MSCI EUROPE MOMENTUM FACTOR UCITS ETF EUR ACC	2 605 029,20	2 713 374,00
BNP Paribas Easy MSCI Japan ESG Filtered Min TE UCITS ETF Ca	2 773 574,75	2 470 058,00
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	1 820 107,14	2 512 783,42
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	1 660 100,00	2 049 874,26
Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF 1C	1 828 230,00	1 646 849,50

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 8 531 560,83

- o Change à terme :
- o Future : 8 531 560,83
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

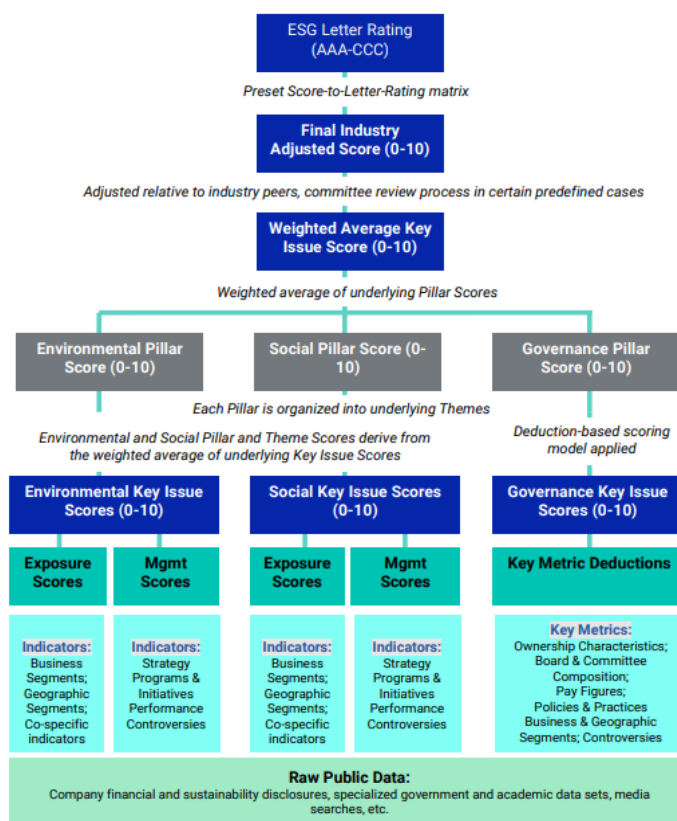
PRISE EN COMPTE DES CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ARTICLE 8 SFDR)

A. Impact de la prise en compte des critères ESG

1) Un process de notation selon des critères définis

Nous utilisons le "Weighted Average Key Issue Score" de la méthodologie MSCI pour noter l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement de Nova Dynamique. Ce score est calculé à partir de la moyenne pondérée des scores des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI ajuste la pondération des trois piliers selon les secteurs en s'appuyant sur des éléments d'analyse de matérialité. Au sein du modèle

MSCI, les 3 piliers E, S et G ainsi que la note ESG se regroupent autour des différents thèmes d'investissements et problématiques ESG clés suivants :



2) Notation du portefeuille au cours de l'exercice

Le fonds Nova Dynamique est un fonds qui applique la démarche de sélectivité. A partir de l'univers d'investissement de départ le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, pétrole et gaz non-conventionnel, ... (cf. Politique d'exclusion),
2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controverse et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverse)
3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G (cf. code de transparence)

La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche d'intégration ESG.

Au 30.06.2025, 67,3% du fonds était aligné sur les caractéristiques E/S (qui se décompose en 65% dans des OPC, ETF/trackers classés article 8 ou 9 au sens SFDR et, 2,3% en titres vifs respectant l'approche en sélectivité).

Univers d'investissement : émetteurs qui appartiennent aux indices Bloomberg World Large & Mid Cap Price Return Index (WORLD:IND) et Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (LECP TREU) et ainsi que, dans la limite de 10%, des valeurs qui sont identifiées par l'équipe de gestion comme répondant à la stratégie du fonds tant au niveau financier qu'au niveau extra-financier

B. Mesure des indicateurs de risque de durabilité et commentaires sur le niveau d'impact de durabilité du portefeuille

En vertu de la taxonomie définie par l'Union Européenne, le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1) Indicateurs de risques environnementaux

Le fonds s'engage à aligner sa trajectoire climatique sur les objectifs de l'Accord de Paris. Il vise ainsi une intensité carbone (scopes 1, 2 et 3, exprimée en tCO₂/M€ de chiffre d'affaires) inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice MSCI ACWI Equal Weight. Au 30/06/2025, l'intensité carbone du fonds s'élevait à 789 tCO₂/M€, contre 1 168 tCO₂/M€ pour l'indice de référence, soit une intensité inférieure de 32,5 %.

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 juin de l'exercice	Taux de couverture*
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1 (tCO ₂ e)	N/A*	N/A*
	Emissions de GES de niveau 2 (tCO ₂ e)	N/A*	N/A*
	Emissions de GES de niveau 3 (tCO ₂ e)	N/A*	N/A*
	Emissions totales de GES (tCO ₂ e)	N/A*	N/A*
	Empreinte carbone (tCO ₂ e)	N/A*	N/A*
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO ₂ e/M€CA)	N/A*	N/A*
	Exposition aux énergies fossiles des investissements	N/A*	N/A*
	Quote part de production et consommation d'énergie non renouvelable	N/A*	N/A*
Intensité de consommation d'énergie non renouvelable	Pour les entreprises ayant un fort impact climat, rapport de Gwh consommé par million d'euros de chiffre d'affaires	N/A*	N/A*
Biodiversité	Quote part des actifs dont les activités sont localisées près de zone de biodiversité avec un impact négatif sur la biodiversité	N/A*	N/A*
Protection de l'eau	Niveau de pollution de l'eau en tonnes d'eau par million d'euros investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	N/A*	N/A*
Déchets	Tonnes de déchets non recyclables émises par million d'euro investi par le fonds exprimé en moyenne pondérée	N/A*	N/A*

*Au 30/06/2025, le fonds ne détenait qu'un seul titre en direct, représentant 2,3 % de l'actif net. En raison de cette exposition limitée à des titres vifs, les indicateurs de risques environnementaux ne sont pas présentés dans ce rapport.

2) Indicateurs de risques sociétaux

Indicateur d'impact	Unité de mesure	Impact au 30 juin de l'exercice	Taux de couverture*
Respect des droits de l'homme	% des investissements en sociétés impliquées dans des violations des principes de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	N/A*	N/A*
	% des investissements en sociétés qui ne sont pas dotées de procédures et de contrôle du respect des principes et recommandations de l'ONGC et de l'OCDE qui s'appliquent aux entreprises multinationales	N/A*	N/A*
Exposition aux armes controversées	% des investissements en fabricants ou vendeurs de mines antipersonnel, armes chimiques et biologiques	N/A*	N/A*
Diversité et égalité des salariés	Ecart de rémunération entre hommes et femmes	N/A*	N/A*
	Ratio de parité de composition des comités de direction, conseils d'administration	N/A*	N/A*

* Au 30/06/2025, le fonds ne détenait qu'un seul titre en direct, représentant 2,3 % de l'actif net. En raison de cette exposition limitée à des titres vifs, les indicateurs de risques sociaux ne sont pas présentés dans ce rapport.

Méthodologie

- Les émissions de GES sont calculées comme ci-dessous :

$$\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau (x) de la société}_i \right)$$

- L'empreinte carbone est calculée comme ci-dessous :

$$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur d'entreprise de la société}_i} \times \text{émissions de GES de niveau 1, 2 et 3 de la société}_i \right)}{\text{valeur actuelle de tous les investissements (MioEUR)}}$$

- L'intensité de GES est calculée comme ci-dessous :

C. Nos engagements : Adhésion aux standards internationaux, signature des PRI et CDP

Dès 2010, Amplegest décide de s'investir aux côtés de ses clients et salariés dans une démarche solidaire pour une finance plus humaine, utile et responsable, c'est-à-dire la finance de demain.

Amplegest s'engage à devenir un acteur reconnu de la finance responsable :

- Utile : Au service de ses clients privés, elle offre un accompagnement patrimonial et financier sur le long terme ; au service des entreprises cotées, elle apporte des moyens pour leur développement par ses investissements dans leurs titres ; au service des personnes (ses salariés, ceux des entreprises financées, ses fournisseurs, ...), elle développe une relation de confiance, respectueuse des valeurs et équilibrée.
- Responsable : Consciente de son rôle dans la société, elle inscrit son action dans le long terme, elle s'engage dans des investissements qui préparent l'avenir et non dans la spéculation, elle est déterminée à rendre compte en toute transparence de ses activités et de leurs impacts.

Amplegest affirme son engagement pour une finance durable et responsable en adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2019 et en signant les Carbon Disclosure Project (CDP) en 2020 (Les CDP sont une initiative mondiale lancée en 2000 qui encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Amplegest fait maintenant partie des 662 investisseurs signataires, représentant 110 000 milliards de dollars d'actifs.). En 2021, Amplegest rejoint le 30% Club France Investor Group, qui s'engage à suivre les politiques de mixité au sein du SBF 120. En 2024 Amplegest a intégré l'initiative Climate Action 100+ qui s'assure que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 8 SFDR)

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagements (17 lettres en 2023) aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

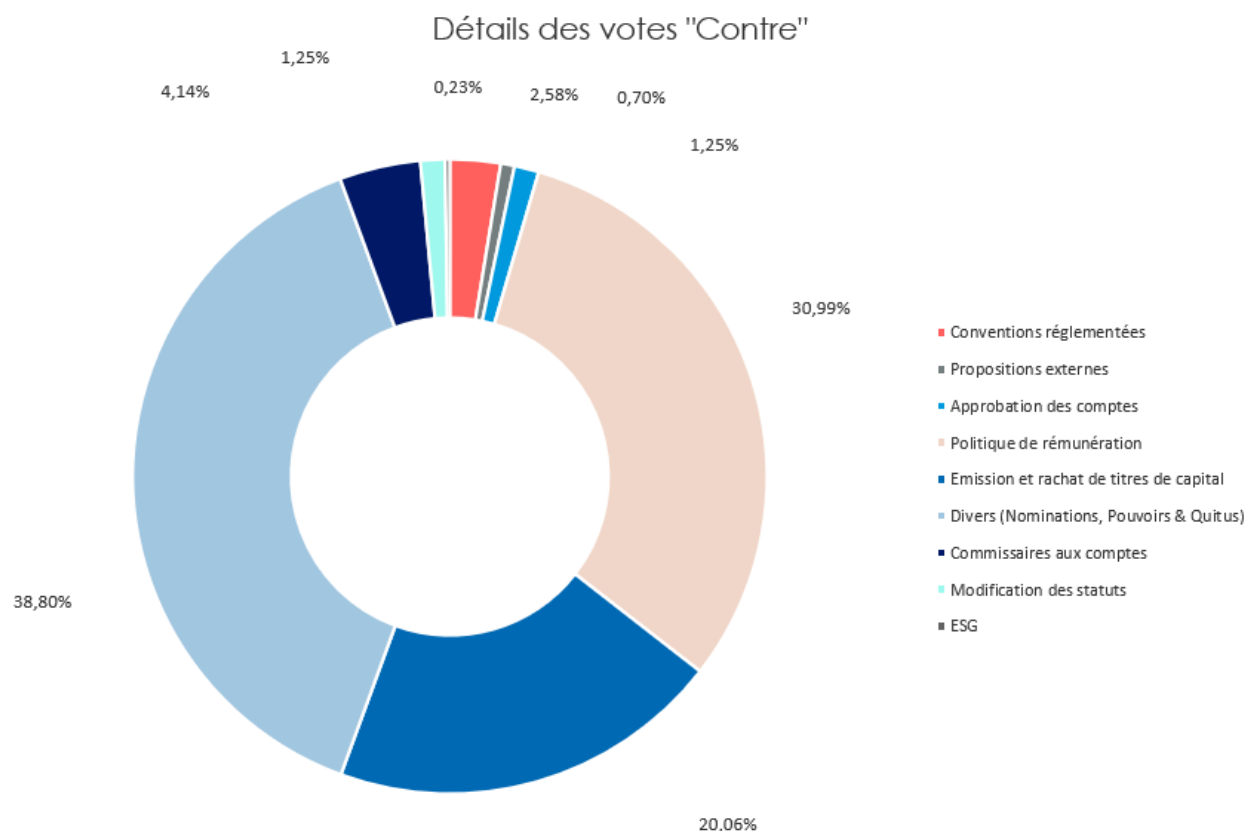
2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 214 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 97% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 12 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 622
- Expression de 1 281 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
 - o Dans **35.4%** des cas, nous avons voté **contre**
 - o Dans **64.6%** des cas nous avons voté **pour**



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com.

RÈGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Le fonds utilise les critères ESG dans sa gestion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche.

La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2023 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (50 collaborateurs en moyenne)	4 994 845.81	1 372 200.00	6 367 045.81
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	949 505.62	411 065.00	1 360 570.62
Gérants (16 collaborateurs)	1 893 338.58	625 200.00	2 518 538.58

L'OPC ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance de l'OPC.

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2023, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2023 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2023 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2024.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nova Dynamique

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Grant Thornton Audit SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Nova Dynamique

fonds commun de placement
50 boulevard Haussmann
75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du fonds commun de placement Nova Dynamique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Nova Dynamique constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 10 novembre 2025 à Neuilly-sur-Seine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A Sekko', is positioned to the left of the signature text.

Signature
numérique de
Azarias SEKKO
Date : 2025.11.10
16:57:13 +01'00'

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton Audit SAS

Membre français de Grant Thornton International

Azarias Sekko

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	794 031,28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	794 031,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	33 229 159,26
OPCVM	30 177 715,26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	3 051 444,00
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	191 000,38
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	34 214 190,92
Créances et comptes d'ajustement actifs	580 744,24
Comptes financiers	1 302 124,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 882 868,49
Total de l'actif I+II	36 097 059,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	35 570 346,05
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-265 840,67
Capitaux propres I	35 304 505,38
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	35 304 505,38
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	191 000,36
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	191 000,36
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	115 533,86
Concours bancaires	486 019,81
Sous-total autres passifs IV	601 553,67
Total Passifs : I+II+III+IV	36 097 059,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	40 784,58
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	14 490,17
Sous-total produits sur opérations financières	55 274,75
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-19 333,30
Sous-total charges sur opérations financières	-19 333,30
Total revenus financiers nets (A)	35 941,45
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-456 505,41
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-456 505,41
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-420 563,96
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-231 516,05
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-652 080,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	279 086,94
Frais de transactions externes et frais de cession	-8 314,56
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	270 772,38
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 026 579,68
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 297 352,06

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-619 730,07
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	29 973,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-589 756,60
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-321 356,12
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-911 112,72
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-265 840,67

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A, 7,6% par an pour la part FC et 8% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	41 474 744,05	63 143 613,62	40 703 243,14	17 181 510,98	35 304 505,38
Part NOVA DYNAMIQUE A en EUR					
Actif net	40 352 105,63	62 406 293,42	39 635 881,90	16 201 533,59	32 640 804,18
Nombre de titres	203 856,6970	351 416,0780	244 722,2330	91 667,1624	185 873,0773
Valeur liquidative unitaire	197,94	177,58	161,96	176,74	175,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	29,95	5,55	-16,31	11,98	6,50
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,06	-3,60	-2,44	-3,01	-3,37
Part NOVA DYNAMIQUE FC en EUR					
Actif net					1 360 842,22
Nombre de titres					14 165,2528
Valeur liquidative unitaire					96,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					2,94
Capitalisation unitaire sur revenu					-0,92
Part NOVA DYNAMIQUE I en EUR					
Actif net	1 122 638,42	737 320,20	1 067 361,24	979 977,39	1 302 858,98
Nombre de titres	64,5000	46,7000	73,3000	61,0000	81,0000
Valeur liquidative unitaire	17 405,24	15 788,44	14 561,54	16 065,20	16 084,67
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2 618,99	458,82	-1 448,05	1 088,52	585,26
Capitalisation unitaire sur revenu	-95,12	-122,50	-51,49	-111,23	-142,26

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	TAUX		
			Parts « A »	Parts « FC »	Parts « I »
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,9% TTC maximum	1,30% TTC maximum	0,90% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	0,10% TTC **		
3	Frais indirect maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum		
4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Par la société de gestion : néant Par le dépositaire : Néant sur les actions Néant sur les obligations Néant sur les OPC 10 euros ou équivalent devise HT maximum sur les futures et options (par lot)		
5	Commission de surperformance	Actif net	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an	Part FC : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7,6% l'an	Part I : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8% l'an

* Les frais de fonctionnement et autres services à la société de gestion incluent entre autres :

- Les frais de commissariat aux comptes
- Les frais liés au dépositaire
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Les frais juridiques
- Les frais des plateformes de distribution
- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC
- Frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs

** Le taux est un forfait, il peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur la part « A » :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- Le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
et

- La valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 7% l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) À compter du premier/de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur la part « I » :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 8% l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter du premier/de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur la part « FC » :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- Le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
et

- La valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 7,6% l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) À compter du premier/de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part NOVA DYNAMIQUE FC	Capitalisation	Capitalisation
Part NOVA DYNAMIQUE A	Capitalisation	Capitalisation
Part NOVA DYNAMIQUE I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	17 181 510,98
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	27 675 842,17
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 813 715,36
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-420 563,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	270 772,38
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-589 756,60
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments (*)	415,77 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	35 304 505,38

(*) Soutle de la fusion du F.C.P F5140 FOURPOINTS THEMATIC SELECTIONle 29/01/2025 pour 415.77€.

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part NOVA DYNAMIQUE A		
Parts souscrites durant l'exercice	134 633,1475	24 445 792,29
Parts rachetées durant l'exercice	-40 427,2326	-7 314 158,63
Solde net des souscriptions/rachats	94 205,9149	17 131 633,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	185 873,0773	
Part NOVA DYNAMIQUE FC		
Parts souscrites durant l'exercice	19 462,9567	1 926 778,81
Parts rachetées durant l'exercice	-5 297,7039	-518 742,61
Solde net des souscriptions/rachats	14 165,2528	1 408 036,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 165,2528	
Part NOVA DYNAMIQUE I		
Parts souscrites durant l'exercice	81,0000	1 303 271,07
Parts rachetées durant l'exercice	-61,0000	-980 814,12
Solde net des souscriptions/rachats	20,0000	322 456,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	81,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part NOVA DYNAMIQUE A Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part NOVA DYNAMIQUE FC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part NOVA DYNAMIQUE I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
NOVA DYNAMIQUE A FR0011511773	Capitalisation	Capitalisation	EUR	32 640 804,18	185 873,0773	175,60
NOVA DYNAMIQUE FC FR001400SOL9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 360 842,22	14 165,2528	96,06
NOVA DYNAMIQUE I FR0011511799	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 302 858,98	81,0000	16 084,67

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	794,03	794,03				
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	6 896,48	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	7 690,51					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE						
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 302,12				1 302,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-486,02				-486,02
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					816,10

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 302,12						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-486,02						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	816,10						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	794,03				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	363,48				
Comptes financiers	620,11	472,07	129,26	77,38	3,31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps	1 635,08				
Autres opérations					
Total	3 412,70	472,07	129,26	77,38	3,31

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013412004	AMUNDI PEA AMER LATINE -MSCI EMERGING LATIN AMERICA)-SELE UC	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	1 040 470,00
LU1681041544	AM MSCI EU SM CAP ESG C NET ZERO AMB CTB UCITS ETF ACC	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 427 033,00
LU1708330235	AMUNDI INDEX J.P. MORGAN GBI GLOBAL GOVIES - UCITS ETF DR -	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	3 042 747,50
DE000A0D8QZ7	iShares STOXX Europe Small 200 UCITS ETF (DE)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHL AG	Fonds / Actions	Allemagne	EUR	3 051 444,00
IE00BQN1K901	iShares Edge MSCI Europe Value Factor UCITS ETF EUR (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 720 655,00
IE000I8KRLL9	iShares MSCI Global Semiconductors UCITS ETF USD Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	1 757 884,89
IE00BZCQB185	ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	809 555,39
FR0000984254	CM-AM SICAV - CM-AM Dollar Cash IC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	USD	1 860,15
LU0292104899	DB X TR-DJ UTILI	DWS Investment S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 389 392,65
IE000COQKPO9	Invesco Markets II plc - Invesco NASDAQ-100 ESG UCITS ETF US	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 503 179,94
IE00BKS7L097	INVESCO SP 500 ESG INDEX ETF	INVESCO INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	3 457 416,61
LU1145752165	ALQUITY SICAV - ALQUITY INDIAN SUBCONTINENT FUND W USD	LIMESTONE PLATFORM AS, LUXEMBOURG BRANCH	Fonds / Actions	Luxembourg	USD	873 178,61
IE00BD2B9W69	Neuberger Berman European High Yield Bd Fd Class EUR X Acc	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	2 571 500,00
FR0010611335	PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	PALATINE AM	Monétaire Euro	France	EUR	6 943 755,36
IE00BDFBTQ78	VanEck Global Mining UCITS ETF A USD	VANECK ASSET MANAGEMENT B.V.	Fonds / Actions	Irlande	EUR	622 000,00
IE00BQQP9F84	VanEck Gold Miners UCITS ETF	VANECK ASSET MANAGEMENT B.V.	Fonds / Actions	Irlande	USD	1 017 086,16
Total						33 229 159,26

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	580 744,24
Total des créances		580 744,24
Dettes		
	Rachats à payer	59 881,16
	Frais de gestion fixe	55 652,70
Total des dettes		115 533,86
Total des créances et des dettes		465 210,38

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part NOVA DYNAMIQUE A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	438 421,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part NOVA DYNAMIQUE FC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 902,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	21,36
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part NOVA DYNAMIQUE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 160,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-652 080,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-652 080,01
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-652 080,01

Part NOVA DYNAMIQUE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-627 479,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-627 479,56
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-627 479,56
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-627 479,56
Total	-627 479,56
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part NOVA DYNAMIQUE FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-13 077,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-13 077,16
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-13 077,16
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-13 077,16
Total	-13 077,16
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part NOVA DYNAMIQUE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-11 523,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-11 523,29
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-11 523,29
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-11 523,29
Total	-11 523,29
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 297 352,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 297 352,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 297 352,06

Part NOVA DYNAMIQUE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 208 270,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 208 270,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 208 270,80
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 208 270,80
Total	1 208 270,80
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part NOVA DYNAMIQUE FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	41 674,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	41 674,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	41 674,75
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	41 674,75
Total	41 674,75
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part NOVA DYNAMIQUE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	47 406,51
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	47 406,51
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	47 406,51
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	47 406,51
Total	47 406,51
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			794 031,28	2,25
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			794 031,28	2,25
Médias et services interactifs			794 031,28	2,25
ALPHABET INC-CL A	USD	5 300	794 031,28	2,25
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS				0,00
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0,00
Services liés aux technologies de l'information				0,00
YMAGIS 0.0% 30-09-25 CV	EUR	36 564		0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				0,00
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0,00
Services liés aux technologies de l'information				0,00
YMAGIS AUTRE V 30-09-22	EUR	12 760		0,00
TITRES D'OPC			33 229 159,26	94,12
OPCVM			30 177 715,26	85,48
Gestion collective			30 177 715,26	85,48
ALQUITY SICAV - ALQUITY INDIAN SUBCONTINENT FUND W USD	USD	9 250	873 178,61	2,47
AM MSCI EU SM CAP ESG C NET ZERO AMB CTB UCITS ETF ACC	EUR	9 500	1 427 033,00	4,04
AMUNDI INDEX J.P. MORGAN GBI GLOBAL GOVIES - UCITS ETF DR -	EUR	65 000	3 042 747,50	8,62
AMUNDI PEA AMER LATINE -MSCI EMERGING LATIN AMERICA)-SELE UC	EUR	50 000	1 040 470,00	2,95
CM-AM SICAV - CM-AM Dollar Cash IC	USD	1	1 860,15	0,01
DB X TR-DJ UTILI	EUR	14 500	2 389 392,65	6,77
Invesco Markets II plc - Invesco NASDAQ-100 ESG UCITS ETF US	EUR	44 900	2 503 179,94	7,09
INVECO SP 500 ESG INDEX ETF	EUR	48 364	3 457 416,61	9,79
iShares Edge MSCI Europe Value Factor UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	170 000	1 720 655,00	4,87
iShares MSCI Global Semiconductors UCITS ETF USD Acc	USD	250 000	1 757 884,89	4,98
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	USD	95 000	809 555,39	2,29
Neuberger Berman European High Yield Bd Fd Class EUR X Acc	EUR	185 000	2 571 500,00	7,28
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	EUR	199	6 943 755,36	19,68
VanEck Global Mining UCITS ETF A USD	EUR	20 000	622 000,00	1,76
VanEck Gold Miners UCITS ETF	USD	20 500	1 017 086,16	2,88
Autres OPC et fonds d'investissement			3 051 444,00	8,64
Gestion collective			3 051 444,00	8,64
iShares STOXX Europe Small 200 UCITS ETF (DE)	EUR	88 000	3 051 444,00	8,64
Total			34 023 190,54	96,37

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
MSCI CHINA 0925	102	16 802,69		2 614 817,65
NASDAQ 100 E- 0925	11	152 779,90		4 281 658,59
Sous-total 1.		169 582,59		6 896 476,24
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		169 582,59		6 896 476,24

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0925	13	21 417,79		1 635 084,59
Sous-total 1.		21 417,79		1 635 084,59
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		21 417,79		1 635 084,59

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	34 023 190,54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	169 582,59
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	21 417,79
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 882 868,49
Autres passifs (-)	-792 554,03
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	35 304 505,38

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part NOVA DYNAMIQUE A	EUR	185 873,0773	175,60
Part NOVA DYNAMIQUE FC	EUR	14 165,2528	96,06
Part NOVA DYNAMIQUE I	EUR	81,0000	16 084,67

LATITUDE CROISSANCE

COMPTES ANNUELS 28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	16 008 738,80	36 886 427,88
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	15 970 150,83	36 508 371,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 726 059,69	36 508 371,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	6 244 091,14	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	38 587,97	378 056,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 587,97	378 056,26
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	261 743,14	1 343 747,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	261 743,14	1 343 747,81
COMPTES FINANCIERS	1 038 792,90	3 213 002,63
Liquidités	1 038 792,90	3 213 002,63
TOTAL DE L'ACTIF	17 309 274,84	41 443 178,32

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 300 406,94	45 404 083,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 164 601,65	-4 099 358,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-283 497,61	-601 482,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	17 181 510,98	40 703 243,14
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	38 587,97	378 056,26
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	38 587,97	378 056,26
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	38 587,97	378 056,26
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	29 304,62	80 866,29
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	29 304,62	80 866,29
COMPTES FINANCIERS	59 871,27	281 012,63
Concours bancaires courants	59 871,27	281 012,63
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	17 309 274,84	41 443 178,32

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0923	0,00	20 314 915,74
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
TU CBOT UST 2 0923	0,00	10 243 548,50
US 10YR NOTE 0923	0,00	2 673 480,72
EC EURUSD 0924	2 884 658,45	0,00
MSCI EMG MKT 0924	1 370 912,65	0,00
OSE TOPIX FUT 0924	1 304 403,32	0,00
SP 500 MINI 0923	0,00	6 371 851,53
SP 500 MINI 0924	1 030 515,12	0,00
E-MIN RUS 200 0923	0,00	1 743 634,37
OSE TOPIX FUT 0923	0,00	1 742 131,98
CME JPY/USD 0923	0,00	802 859,96
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 429,69	3 229,61
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 678,47	296 086,46
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	66 108,16	299 316,07
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	26 191,04	43 588,44
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	26 191,04	43 588,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	39 917,12	255 727,63
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	534 314,52	1 073 656,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-494 397,40	-817 929,14
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	210 899,79	216 447,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-283 497,61	-601 482,09

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011511773 - Part LATITUDE CROISSANCE A : Taux de frais maximum de 2,00% TTC.

FR0011511799 - Part LATITUDE CROISSANCE I : Taux de frais maximum de 0,90% TTC.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur la part « A » :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 7% l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter du premier/de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur la part « I » :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 8,10% l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter du premier/de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au taux de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La commission de surperformance est compatible avec l'objectif du fonds et le profil de risque du fonds qui a été présenté aux investisseurs

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts LATITUDE CROISSANCE A	Capitalisation	Capitalisation
Parts LATITUDE CROISSANCE I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	40 703 243,14	63 143 613,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 806 875,37	11 452 060,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 515 820,77	-27 226 533,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 761 282,68	7 823 128,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 988 027,23	-5 718 430,60
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 528 170,33	4 758 193,87
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 498 458,90	-13 568 981,50
Frais de transactions	-71 102,53	-238 067,21
Différences de change	413 141,93	-715 641,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	806 438,46	556 568,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 485 259,25	678 820,79
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-678 820,79	-122 252,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-269 834,10	1 255 261,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 294,16	265 539,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-265 539,94	989 721,56
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-494 397,40	-817 929,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	17 181 510,98	40 703 243,14

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	3 705 831,09	21,57
Change	2 884 658,45	16,79
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	6 590 489,54	38,36

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 792,90	6,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 871,27	0,35
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 038 792,90	6,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	59 871,27	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 673 874,50	9,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	171 947,37	1,00	79 718,74	0,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	812 875,07	4,73	125 397,01	0,73	80 913,71	0,47
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	59 871,27	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 286 086,22	30,77	1 304 403,32	7,59	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	10 077,03
	Dépôts de garantie en espèces	251 666,11
TOTAL DES CRÉANCES		261 743,14
DETTES		
	Rachats à payer	3 889,38
	Frais de gestion fixe	25 415,24
TOTAL DES DETTES		29 304,62
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		232 438,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LATITUDE CROISSANCE A		
Parts souscrites durant l'exercice	11 253,566	1 806 875,37
Parts rachetées durant l'exercice	-164 308,637	-26 337 253,34
Solde net des souscriptions/rachats	-153 055,071	-24 530 377,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	91 667,162	
Part LATITUDE CROISSANCE I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-12,30	-178 567,43
Solde net des souscriptions/rachats	-12,30	-178 567,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LATITUDE CROISSANCE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LATITUDE CROISSANCE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts LATITUDE CROISSANCE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	525 997,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts LATITUDE CROISSANCE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 316,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-283 497,61	-601 482,09
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-283 497,61	-601 482,09

	28/06/2024	30/06/2023
Parts LATITUDE CROISSANCE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-276 712,17	-597 707,80
Total	-276 712,17	-597 707,80

	28/06/2024	30/06/2023
Parts LATITUDE CROISSANCE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 785,44	-3 774,29
Total	-6 785,44	-3 774,29

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 164 601,65	-4 099 358,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 164 601,65	-4 099 358,05

	28/06/2024	30/06/2023
Parts LATITUDE CROISSANCE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 098 201,75	-3 993 215,28
Total	1 098 201,75	-3 993 215,28

	28/06/2024	30/06/2023
Parts LATITUDE CROISSANCE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	66 399,90	-106 142,77
Total	66 399,90	-106 142,77

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	43 297 710,32	41 474 744,05	63 143 613,62	40 703 243,14	17 181 510,98
Parts LATITUDE CROISSANCE A en EUR					
Actif net	42 399 341,98	40 352 105,63	62 406 293,42	39 635 881,90	16 201 533,59
Nombre de titres	254 481,178	203 856,697	351 416,078	244 722,233	91 667,162
Valeur liquidative unitaire	166,61	197,94	177,58	161,96	176,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	7,41	29,95	5,55	-16,31	11,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,66	-3,06	-3,60	-2,44	-3,01
Parts LATITUDE CROISSANCE I en EUR					
Actif net	898 368,34	1 122 638,42	737 320,20	1 067 361,24	979 977,39
Nombre de titres	62,00	64,50	46,70	73,30	61,00
Valeur liquidative unitaire	14 489,81	17 405,24	15 788,44	14 561,54	16 065,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	638,66	2 618,99	458,82	-1 448,05	1 088,52
Capitalisation unitaire sur résultat	-42,80	-95,12	-122,50	-51,49	-111,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CIC UNION DOLLAR CASH	USD	78	151 800,11	0,89
MULTI UNITS FRANCE SICAV LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF	EUR	17 000	896 119,30	5,22
OCTO RENDEMENT 2025 FCP IC EUR CAP 3D	EUR	994	1 100 825,18	6,40
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	EUR	71	2 403 471,55	13,99
TOTAL FRANCE			4 552 216,14	26,50
IRLANDE				
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	EUR	2 970	436 855,82	2,54
INVESCO SP 500 ESG INDEX ETF	EUR	38 375	2 693 057,73	15,67
TOTAL IRLANDE			3 129 913,55	18,21
LUXEMBOURG				
Amundi MSCI Emerging ESG Universal Select UCITS ETF DR	EUR	42 000	2 043 930,00	11,90
TOTAL LUXEMBOURG			2 043 930,00	11,90
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 726 059,69	56,61
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
ALLEMAGNE				
iShares STOXX Europe Small 200 UCITS ETF (DE)	EUR	17 000	550 276,40	3,20
TOTAL ALLEMAGNE			550 276,40	3,20
IRLANDE				
BNPPEASY MSCI EMMK-UCITS ETF	EUR	120 000	1 334 856,00	7,77
Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	EUR	41 110	2 836 884,35	16,51
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	USD	162 910	1 522 074,39	8,86
TOTAL IRLANDE			5 693 814,74	33,14
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			6 244 091,14	36,34
TOTAL Organismes de placement collectif			15 970 150,83	92,95
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0924	USD	-23	1 341,45	0,00
MSCI EMG MKT 0924	USD	27	-13 479,84	-0,08
OSE TOPIX FUT 0924	JPY	8	16 476,18	0,10
SP 500 MINI 0924	USD	4	-8 631,95	-0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-4 294,16	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			-4 294,16	-0,03
TOTAL Instruments financier à terme			-4 294,16	-0,03
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	USD	22 257,48	20 770,32	0,12
Appel Marge CACEIS	JPY	-2 840 000	-16 476,18	-0,10
Appel Marge CACEIS	EUR	0,02	0,02	0,01
TOTAL Appel de marge			4 294,16	0,03
Créances			261 743,14	1,52
Dettes			-29 304,62	-0,17
Comptes financiers			978 921,63	5,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			17 181 510,98	100,00

Parts LATITUDE CROISSANCE I	EUR	61,00	16 065,20	
Parts LATITUDE CROISSANCE A	EUR	91 667,162	176,74	

7. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**NOVA DYNAMIQUE - Part I**

Fonds Commun de Placement géré par AMPEGEST

Nom de l'initiateur : AMPEGEST**Code Isin :** FR0011511799**Site internet :** www.amplegest.com**Devise du produit :** Euro**Contact :** Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés.

AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14/05/2025**Avertissement**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : NOVA DYNAMIQUE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juin 2013.

Objectifs : Ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à 7.6% par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le Fonds, est un fonds d'allocation internationale, le fonds cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, et l'ensemble des secteurs et à des fins de diversification l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...).

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Pour ses investissements en OPC et ETF, le fonds a vocation à utiliser dans des produits classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ». Les OPC et ETF sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les fournisseurs de données. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs qui appartiennent aux indices Bloomberg World Large & Mid Cap Price Return Index (WORLD:IND) et Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (LECPREU) et ainsi que, dans la limite de 10%, des valeurs qui sont identifiées par l'équipe de

gestion comme répondant à la stratégie du fonds tant au niveau financier qu'au niveau extra-financier. À partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion des valeurs dites « interdites » pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com.
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et jugées non investissables par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses), ainsi que les sociétés caractérisées par un Red Flag et/ ou une note CCC par MSCI.
- Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G (cf. code de transparence).

La mise en œuvre de ces filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de minimum 20%, réalisée d'une part sur l'univers d'investissement actions pour l'investissement de la poche actions du portefeuille et d'autre part sur l'univers d'investissement obligataire pour la part obligataire du portefeuille. Le fonds applique ainsi une démarche de sélectivité et effectue une analyse ESG portant sur un minimum de 90% des émetteurs privés détenus en direct (hors dérivés, Obligations d'États ou d'émetteurs assimilées et liquidités). Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

De 65% à 110 % sur les marchés d'actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 60% aux marchés des actions de pays émergents (hors OCDE)
- de 0% à 60% aux marchés des actions de petite capitalisation < 150 millions d'euros

De 0% à 50% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatif.
- de 0% à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)

La fourchette de sensibilité du Fonds au risque de taux est comprise entre 0 et +3.

De 0% à 110% au risque de change sur des devises hors euro.

Le Fonds peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Général de droit français. Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change qui peuvent entraîner une exposition globale brute de 200% maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Indicateur de référence : Néant

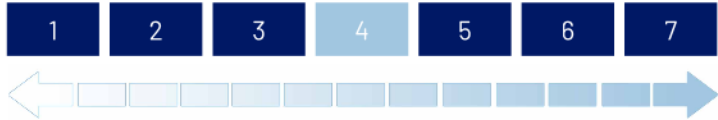
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions et de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

Dépositaire : CACEIS Bank

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du produit.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	
			(Période de détention recommandée)	
Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Scénarios	Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 770 €	4 330 €
		Rendement annuel moyen	-52.33%	-15.42%
	Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 580 €	8 550 €
		Rendement annuel moyen	-24.15%	-3.09%
	Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 610 €	13 070 €
		Rendement annuel moyen	6.14%	5.50%
	Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 860 €	16 680 €
		Rendement annuel moyen	28.58%	10.78%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre avril 2022 et juin 2024, intermédiaire entre octobre 2015 et octobre 2020 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	147 €	989 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.47%	1.55% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.05% avant déduction des coûts et de 5.50% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.23% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	123 €
Coûts de transaction	0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	23 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8% l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	1 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/nova-dynamique/shares/fr0011511799-i>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Avant sa souscription, l'investisseur souscrivant des parts du Produit reçoit au minimum le présent document, le prospectus et le règlement du Produit. Le dernier rapport annuel, la dernière valeur liquidative des parts du Produit sont disponibles sur le site internet de la société de gestion. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NOVA DYNAMIQUE - Part FC

Fonds Commun de Placement géré par AMPLEGEST

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST

Code Isin : FR001400SOL9

Site internet : www.amplegest.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMPLEGEST en ce qui concerne ce document d'informations clés.

AMPLEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14/05/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : NOVA DYNAMIQUE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juin 2013.

Objectifs : Ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais, supérieure à 7.6% par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le Fonds, est un fonds d'allocation internationale, le fonds cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, et l'ensemble des secteurs et à des fins de diversification l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...).

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Pour ses investissements en OPC et ETF, le fonds a vocation à utiliser dans des produits classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ». Les OPC et ETF sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les fournisseurs de données. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs qui appartiennent aux indices Bloomberg World Large & Mid Cap Price Return Index (WORLD:IND) et Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (LECPTEU) et ainsi que, dans la limite de 10%, des valeurs qui sont identifiées par l'équipe de

gestion comme répondant à la stratégie du fonds tant au niveau financier qu'au niveau extra-financier. À partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- Exclusion des valeurs dites « interdites » pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com.
- Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et jugées non investissables par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses), ainsi que les sociétés caractérisées par un Red Flag et/ ou une note CCC par MSCI.
- Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G (cf. code de transparence).

La mise en œuvre de ces filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de minimum 20%, réalisée d'une part sur l'univers d'investissement actions pour l'investissement de la poche actions du portefeuille et d'autre part sur l'univers d'investissement obligataire pour la part obligataire du portefeuille. Le fonds applique ainsi une démarche de sélectivité et effectue une analyse ESG portant sur un minimum de 90% des émetteurs privés détenus en direct (hors dérivés, Obligations d'États ou d'émetteurs assimilées et liquidités). Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

De 65% à 110 % sur les marchés d'actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 60% aux marchés des actions de pays émergents (hors OCDE)
- de 0% à 60% aux marchés des actions de petite capitalisation < 150 millions d'euros

De 0% à 50% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations ou non notés, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatif.
- de 0% à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE)

La fourchette de sensibilité du Fonds au risque de taux est comprise entre 0 et +3.

De 0% à 110% au risque de change sur des devises hors euro.

Le Fonds peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Général de droit français. Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change qui peuvent entraîner une exposition globale brute de 200% maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Indicateur de référence : Néant

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

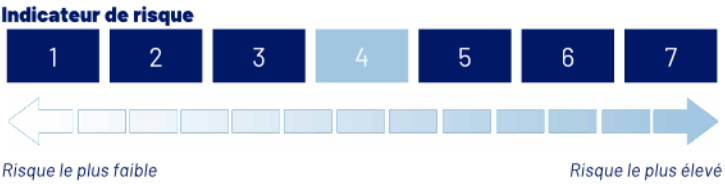
Investisseurs de détail visés : La souscription de cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via les intermédiaires financiers fournissant le service de conseil en investissements indépendant ou le service de gestion pour le compte de tiers ou des distributeurs qui sont soumis à des législations nationales interdisant toute rétrocession aux distributeurs.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 11 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 et réglées J+2.

Informations complémentaires : Le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du produit.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	Tensions	4 760 €	8 380 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-52.37%	-3.48%
	Défavorable	7 500 €	8 380 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-25.00%	-3.48%
	Intermédiaire	10 480 €	12 270 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	4.79%	4.17%
	Favorable	12 710 €	15 690 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	27.09%	9.43%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre avril 2022 et juin 2024, intermédiaire entre octobre 2015 et octobre 2020 et favorable entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
Coûts totaux	492 €	1 563 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.98%	2.71% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.88% avant déduction des coûts et de 4.17% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	168 €
Coûts de transaction	0.23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20.00% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7.60 % l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	2 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? _____

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit, veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Comment puis-je formuler une réclamation ? _____

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes _____

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.amplegest.com/fr-FR/funds/nova-dynamique/shares/fr001400SOL9-fc>

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : <https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Avant sa souscription, l'investisseur souscrivant des parts du Produit reçoit au minimum le présent document, le prospectus et le règlement du Produit. Le dernier rapport annuel, la dernière valeur liquidative des parts du Produit sont disponibles sur le site internet de la société de gestion. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Nova Dynamique

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Afin de privilégier les émetteurs les plus vertueux en matière environnementale et sociale et sans opter pour une thématique particulière, le fonds, classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), promeut des caractéristiques environnementales telles que l'impact environnemental (émissions de CO₂, utilisation d'eau, objectifs climatiques...), et sociales telles que les conditions de travail (parité salariale, protection des employés...).

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Si aucun indicateur de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques ESG promues, le fonds a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, à savoir :

Pour la partie du portefeuille investie en OPC, ETF/tracker :

- Une proportion majoritaire d'investissement dans des OPC, ETF/Trackers classés article 8 ou article 9 au sens du règlement SFDR.

Pour la partie du portefeuille investie en titres vifs (Actions, Obligations) :

- La prise en compte des incidences négatives dans sa politique d'exclusion ainsi que dans la constitution de la note ESG.
- La réduction de son univers d'investissement de 20% par élimination des sociétés les moins bien notées en E, S, G et/ou ESG.

Pour l'intégralité du portefeuille :

- Le fonds s'engage à obtenir une intensité carbone scope1/2/3 (tCO₂/M€ chiffre d'affaires) inférieure d'au moins 30% à celle de l'univers d'investissement

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? et par rapport aux périodes précédentes ?***

Le fonds Nova Dynamique, qui poursuit une approche en sélectivité, a tout d'abord réduit de 20% son univers d'investissement initial afin de promouvoir les sociétés les plus vertueuses en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Au 30.06.2025, 67,3% du fonds était aligné sur les caractéristiques E/S (qui se décompose en 65% dans des OPC, ETF/trackers classés article 8 ou 9 au sens SFDR et, 2,3% en titres vifs respectant l'approche en sélectivité).

Le fonds vise par ailleurs une intensité carbone (scopes 1, 2 et 3, exprimée en tCO₂/M€ de chiffre d'affaires) inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice MSCI ACWI Equal Weight. Au 30/06/2025, l'intensité carbone du fonds s'élevait à 789 tCO₂/M€, contre 1 168 tCO₂/M€ pour l'indice de référence, soit une intensité inférieure de 32,5 %.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Nous n'avons pas d'objectif d'investissement durable pour ce fonds et ne mesurons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur au travers de la notation du modèle de MSCI Research. Les notes MSCI des piliers E, S, G et ESG permettent de contribuer à l'élimination de 20% minimum des valeurs les plus mal notées de son univers d'investissement.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs***

des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée:

Oui, nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également dans nos analyses les controverses de violation des droits de l'homme et du droit du travail ainsi que l'existence de politiques dédiées à ce sujet. Le modèle de notation ESG (source MSCI) prend en compte ses principes à travers les indicateurs sociaux et de gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Comme décrit ci-dessus, les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements d'Alpha Convictions, les gérants étudiant la notation ESG des investissements afin de conduire leur approche en amélioration de note et de respecter leur engagement relatif à la part d'investissement durable du portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Top 15	Classification SFDR	% actifs	Pays
Invesco S&P 500 ESG	8	14%	Irlande
Invesco MSCI World ESG Universal	8	11%	Irlande
Palatine Monétaire CT	8	8%	France
BNP Paribas Easy MSCI Emerging	8	8%	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence à savoir : 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

iShares MSCI EUROPE ESG SCREEND	8	5%	Irlande
iShares MSCI India UCITS ETF	6	5%	Irlande
AMUNDI INDEX MSCI EMERGING ESG	8	5%	Luxembourg
iShares STOXX Europe Small 200	8	4%	Allemagne
Amundi Euro Stoxx 50 II UCITS Acc ETF	6	4%	France
Xtrackers S&P USD-1C-Acc	6	3%	Irlande
Amundi S&P 500 ESG UEAC ETF - EUR -	8	3%	Irlande
ALQUITY INDIAN SUBCONTINENT FUND - W USD	8	3%	Luxembourg
iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG	8	3%	Irlande
iShares EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF	8	2%	Irlande
Amundi Index J.P. Morgan GBI Global Govies ETF	6	2%	Luxembourg

Au 30.06.2025, 67,3% du fonds était aligné sur les caractéristiques E/S (qui se décompose en 65% dans des OPC, ETF/trackers classés article 8 ou 9 au sens SFDR et, 2,3% en titres vifs respectant l'approche en sélectivité).



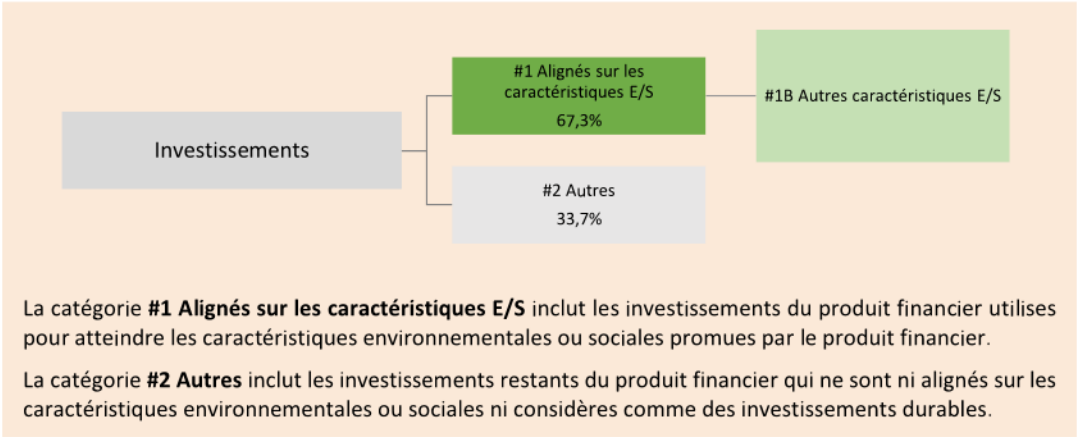
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 0% sur sur la période du 01/07/2024 au 30/06/2025..

Quelle était l'allocation des actifs ?

100% des investissements de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » font parti de la la catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S ».

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le fonds a investi dans un titre vif à partir de mai 2025. Le fonds a donc été investi à hauteur de 0,2% dans le secteur de la technologie sur la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

N/A

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ l'énergie nucléaire

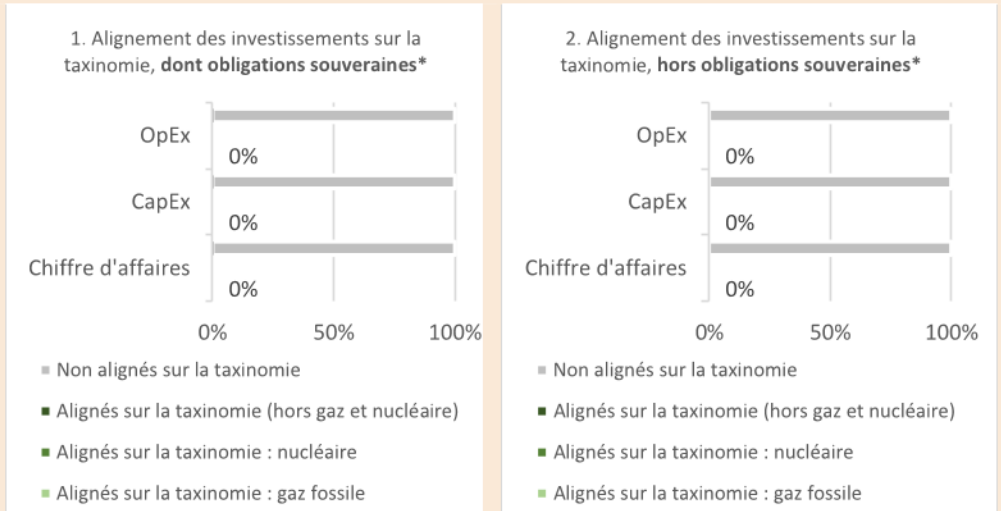
☒ Non

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part était de 0%.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part de pourcentage d'investissement aligné à la taxinomie de l'UE était de 0% au 30.06.2025.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres» inclut la liquidité qui n'est pas soumise à des garanties environnementales et sociales minimales, ainsi que des OPC, ETF/Trackers n'étant pas classés article 8 ou article 9 au sens du règlement SFDR. Cette catégorie représentait 33,7% de l'actif du fonds au 30.06.2025.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons envoyé au total 29 lettres d'engagements pour l'ensemble de la gamme d'Amplegest, afin d'entamer un dialogue sur des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance en 2024.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est celui de l'OPC. Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Veuillez vous référer à la première question.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il

